

Annexe 2 : Renseignements à fournir par les personnes publiques pour l'examen au cas par cas

Nom et adresse du demandeur	DDTM 06
Nom, numéro de téléphone et adresse mail du correspondant ¹	DOLO Amaga amaga.dolo@alpes-maritimes.gouv.fr 04 93 72 74 76

A. Description des caractéristiques principales

Renseignements généraux	
Personne publique compétente en charge du document	DDTM 06
Communes concernées	Saint-Martin-Vésubie

Description sommaire de la consistance et des enjeux du document	PPRI Saint-Martin-Vésubie, modification n°1
---	---

B. Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre

Estimation de la superficie globale du périmètre	Le périmètre correspond à la zone aval du lit du cours d'eau
Ordre de grandeur de la population du périmètre	Pas d'habitation impactée par le zonage du PPR

Zones à enjeux environnementaux recouvertes (Risques, Natura 2000, ZNIEFF, Trame Verte et Bleue...)	Hors principaux zonages environnementaux à l'exception des zones humides. Sans impact pour ces zones.
---	---

C. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine des mesures susceptibles d'être mises en œuvre

Principales mesures prévues	Modification du zonage réglementaire et de la carte d'aléa dans un secteur délimité. Modification du règlement : obligation d'entretien d'ouvrage (plage de dépôt)
------------------------------------	--

Le document est-il susceptible de prescrire des travaux d'aménagement? Si oui, lesquels ?	Il n'y aura donc pas de travaux prescrits par le PPRi, hormis l'entretien des aménagements (plage de dépôt) et du cours d'eau du Touron.
Le document est-il susceptible d'autoriser des travaux d'aménagement? Si oui, lesquels ?	Le PPRI modificatif n°1 secteur vallon du Touron modifie la carte des aléas et le zonage du périmètre. Seule l'obligation d'entretien de

1ATTENTION : LA DECISION EST NOTIFIEE AU PETITIONNAIRE UNIQUEMENT A L'ADRESSE COURRIEL INDIQUEE PAR CE DERNIER DANS LE FORMULAIRE (donc aucun envoi ne sera réalisé par courrier).

De même, l'ensemble des échanges (accusés de réception, demandes de pièces complémentaires, ...) seront envoyés au pétitionnaire par mel. Par sécurité, ce dernier peut mentionner plusieurs adresses courriels.

	la zone de dépôt sera ajoutée dans le règlement du PPRI.
Les zones de travaux potentiels d'aménagement recoupent-elles des zones à enjeux environnementaux (Risques, Natura 2000, ZNIEFF, Trame Verte et Bleue...)?	Non
Quelles sont les incidences prévisibles du document sur l'environnement?	Aucune